



ZOOM

Les infos essentielles à votre disposition

La FIA (fiche individuelle agent)

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS
www.unsa-ferroviaire.org

2024



LA FICHE INDIVIDUELLE AGENT (FIA)

DESCRIPTION DES RUBRIQUES

0 SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'AGENT

Cartouche reprenant les principales données administratives de l'agent

1 CONGÉS

- **Solde M-1** : nombre de jours de congés restant à la fin du mois précédent le mois traité
- **Pris de M** : nombre de jours de congés pris durant le mois traité
- **Solde M** : nombre de jours de congés restant à la fin du mois traité

2 CONGÉS DONT PRIS EN PÉRIODE DE MOINDRE BESOIN

Les jours de congés pris en période de moindre besoin donnent droit, pour chaque journée prise, à une indemnité à partir de la huitième journée non consécutive. Ces périodes sont définies chaque année et affichées dans tous les services. Ce compteur fonctionne comme le compteur congés.

3 REPOS

Le nombre qui figure entre parenthèses au regard de chaque catégorie de repos est le nombre de repos à prendre entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année traitée :

- **Cumul M-1** : nombre de jours de repos pris entre le 1^{er} janvier et la fin du mois précédent le mois traité
- **Pris de M** : nombre de jours de repos pris durant le mois traité
- **Cumul M** : nombre total de repos pris entre le 1^{er} janvier et la fin du mois traité.

4 TEMPS ACQUIS

Compteur TQ : nb d'heures sup. programmées pour les mois du semestre en cours (évolutions, NU, ...).

Si le mois traité est le mois de juin ou de décembre, le "solde M" du compteur « Temps à compenser du semestre en cours TQ » indique la valeur ajoutée au crédit du compteur « Temps à compenser semestres précédents TY » (pour les agents ayant demandé la compensation des heures supplémentaires programmées).

Cette valeur est précédée de "(0)" pour rappeler que le compteur TQ est remis à zéro à la fin de chaque semestre.

Compteur RN : nb d'heures compensatrices de nuit.

Compteur RQ : nombre de jours de repos supplémentaires acquis en fonction du nombre de jours travaillés

Le décompte est effectué en journées entières de repos, le total étant arrondi à l'entier supérieur en fin d'année.

Compteur TY : nombre d'heures supplémentaires programmées des semestres précédents.

Le TY ne peut pas dépasser 32 heures. Il s'alimente automatiquement après les validés de fin de mois de juin et décembre. Les heures compensées du compteur TQ viennent s'ajouter au crédit du compteur TY quand l'agent a choisi la compensation des heures supplémentaires programmées ou lorsqu'il a atteint le taquet des 32 heures.

Compteur TC : nb d'heures supplémentaires de nature accidentelle ou exceptionnelle des mois précédents. Le compteur TC s'alimente automatiquement après chaque fin de mois. Le TC ne peut dépasser 32h.

Compteur TJ : temps à compenser dans le cadre des dépassements prévus à l'art 51.2bis. En temps ou en argent, compensation majorée de 25%.

Compteur CT : total du nombre de jours entiers à récupérer.

$CT = RN + RQ + RS + TC + TY$.

Le solde du compte temps en fin d'année civile peut être reporté sur l'année suivante sans dépasser 7 jours / an.

5 AUTRES COMPTEURS

Compteur RU : nombre de repos supplémentaires programmés

Compteur RE : repos compensateurs (4 maxi / an) en contrepartie du renoncement à l'indemnité forfaitaire Forfait en jours Régime 205 jours

Compteur AH : nombre d'heures non utilisées pour participer aux heures d'information syndicales (RH 00148 art 7.3 ; uniquement pour les agents qui ne peuvent participer aux HIS).

6 NOMBRE D'ABSENCES INFLUANT SUR LES CONGÉS, RU OU RP (MALADIE, GRÈVE...)

Cumul M-1 Nombre total d'absences depuis le 1er janvier de l'année en cours et le dernier jour du mois précédent.

Absence de M Nombre d'absences durant le mois traité.

Cumul Nombre total d'absences entre le 1er janvier de l'année en cours et le dernier jour du mois traité

7 POUR LES AGENTS À TEMPS PARTIEL « FORMULE INNOVANTE »

Ce cartouche comptabilise le nombre d'heures dues par le salarié à l'entreprise.

Solde M-1 Nombre d'heures dues par le salarié au titre du temps partiel à la fin du mois précédant le mois traité.

Déduit de M Nombre d'heures dues par le salarié au titre du temps partiel réalisées au cours du mois traité.

Solde M Nombre d'heures dues par le salarié au titre du temps partiel à la fin du mois traité

8 RQ / HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Au choix de l'agent, soit récupération des heures sup., soit paiement

Nombre de jours travaillés pour acquérir le prochain RQ

Paiement heures art 51.2 : provient du compteur TJ

Paiement heures sup. programmées : provient du compteur TQ

Paiement heures sup. accidentelles/astreinte : provient du compteur TK (qui n'est pas visible sur la FIA)

Férié à récupérer : quels jours fériés du mois traité sont à récupérer

9 UTILISATION : RELEVÉ D'UTILISATION JOUR PAR JOUR DU MOIS TRAITÉ

Chaque jour comporte le numéro et la durée de la journée de roulement

10 EVS : TOUS LES EVS DUS AU TITRE DU MOIS TRAITÉ

Fiche Individuelle

Période 01/10/2023 au 31/10/2023

01/12/2023

08:54

mmat :	Statut :	CP	Classe :	8	Etablissement :	I	Affectation Réserve :
Régime :	FJ 205	Position :	30	Etib d'utilisation :	UO :	0	Affectation Palier :
Régime appliqué :	FJ 205	Echelon :	09	Alerte surcharge forfait jour :	NON		Coefficient :
Travailleur de nuit :	NON						

Congés

Période >>>	2022	2023	2024	dont pris en période de moindre besoin	2022	2023
solde M-1	0,0	6,0				
solde M	0,0 (0,0)	(0,0)	--	--		
solde M	0,0	6,0			2,0	

Repos

Type >>>	repos hebdo RH	journées chômées non fériés VC	repos périodiques RP (105)	repos doubles RD	Samedi + Dimanche RFPD	RP Di accolés à Sa ou Lu WERP	Di accolés à un Sa ou Lu WE	journées chômées suppl. agent à temps partiel VT (-)
Cumul M-1	--	--	78					
Cumul M	--	--	9 (0)					
Cumul M	--	--	87					

Temps acquis

Type >>>	temps à compenser semestre en cours TQ	cumul écart mensuel TP en cours HP	repos compensateur de nuit RN	repos compensateur d'astreinte RS	repos supplémentaire compte temps RC	temps à compenser semestres précédents TY	temps à compenser mois précédents TC	temps 25% mois préc. TJ	compte temps CT
solde M-1			5h52		4,0				
solde M			5h52		6,0				

Autres Compteurs

Compteurs >>>	repos suppl. RU (-)	Repos renonc ind mens forj ou RE	heures syndicales AH	nombre d'absences influant sur >>>	congés de l'année en cours C	repos suppl. RU	repos périodiques RP	Temps partiel formule innovante	crédit d'heures	nombre de journées travaillées pour acquérir le prochain RQ (RRQ) paiement heures art. 51.2 Bis	7
solde M-1	--	--	--			7,0				paiement heures sup. programmées	NON
solde M	--	--	--		7,1	7,0				paiement heures sup. accidentelles/astreinte	8

Utilisation

Di 01 Oct 23	Lu 02 Oct 23	Ma 03 Oct 23	Me 04 Oct 23	Je 05 Oct 23	Ve 06 Oct 23	Sa 07 Oct 23	Di 08 Oct 23	Lu 09 Oct 23	Ma 10 Oct 23	Me 11 Oct 23	Je 12 Oct 23	Ve 13 Oct 23	Sa 14 Oct 23	Di 15 Oct 23	Lu 16 Oct 23
RP	NTS	NTS	NTS	NTS	NTS	RP	RP						RP	RP	
	FJ	FJ	FJ	FJ	FJ			FJ	FJ	FJ	FJ	FJ			FJ
Ma 17 Oct 23	Me 18 Oct 23	Je 19 Oct 23	Ve 20 Oct 23	Sa 21 Oct 23	Di 22 Oct 23	Lu 23 Oct 23	Ma 24 Oct 23	Me 25 Oct 23	Je 26 Oct 23	Ve 27 Oct 23	Sa 28 Oct 23	Di 29 Oct 23	Lu 30 Oct 23	Ma 31 Oct 23	
	NTS	NTS	NTS	NTS	RP	RP					RP	RP		NTS	NTS
	FJ	FJ	FJ	FJ		FJ	FJ	FJ	FJ	FJ			FJ	FJ	

Éléments de paie

Rubrique	qté/montant	Rubrique	qté/montant	Rubrique	qté/montant	Rubrique	qté/montant
IBO	PRIME DE TRAVAIL	22,00	IFJ	Ind forfait jour	103,22		

Les compteurs sont affichés soit en heures et minutes (ex : 02h30), soit en nombre de jour avec un chiffre derrière la virgule si dixième (ex : 2,5) – Éléments de paie : les valeurs indiquées (quantité/montant) en regard des rubriques sont issues du dernier traitement mensuel.